

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 10 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 2 avril 2021

Secrétaire de séance : Nadine BOUTONNET

Conseillers en exercice : 29

présents : 17

représentés et votants : 25

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Florence LEBLOND), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de François RAGE), Nadine BOUTONNET, Pascale BRUN (avec le pouvoir de Martine BONY), Isabelle GAUTHIER, Josiane HUGUET, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Flavien NEUVY) et Yannick VIGIGNOL,

- **en visioconférence** : Graziella BRUNETTI (avec le pouvoir de Christine MANDON), Chantal FACY (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Cécile GILBERTAS, Sébastien GOUTTEBEL (avec le pouvoir de Michel SAUVADE), Serge MAFFRE, Cédric ROUGHEOL et Sandrine ROUSSEL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Martine BONY, Nathalie CARDONA, Jean-Paul CUZIN, Rodolphe JONVAUX, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, François RAGE, Michel SAUVADE et Christophe SERRE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Assistent à la réunion : Mélanie MAILLOT, directrice générale des services ainsi que Carine BLETTERY et Chrystelle MELIS, assistantes de direction.

Philippe LOCATELLI, Président du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon et Olivier DUCROCQ, directeur général des services du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon sont également présents.

Après avoir souhaité la bienvenue tant à ses collègues en présentiel qu'à ceux qui participent à cette réunion à distance, Tony BERNARD remercie Philippe LOCATELLI et Olivier DUCROCQ de leur présence à cette réunion de travail qui a été ajoutée au calendrier institutionnel prévisionnel des réunions du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin d'évoquer plus particulièrement le projet de service concours régional.

Puis, Tony BERNARD présente les élus composant le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en indiquant leurs qualités au niveau local.

Délibération n° 2021-14 : ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs : (rapporteur : Tony BERNARD)

Tony BERNARD rappelle que lors de sa séance en date du 18 mars 2019, le Conseil d'administration, avait décidé la création d'un poste de médecin hors classe à temps non-complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Eu égard à la charge de travail du service, il est proposé de créer un poste de médecin hors classe à 21 heures hebdomadaires, étant précisé qu'une fois le poste pourvu, il sera procédé, après avis du Comité technique, à la suppression du tableau des effectifs du poste de médecin hors classe à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

Par ailleurs, Tony BERNARD évoque plusieurs procédures de recrutement en cours au sein du Centre de Gestion, notamment au service technique, le recrutement d'un adjoint au responsable du service technique et informatique, au service intérim, le recrutement d'un gestionnaire du service intérim, au service conseil statutaire, un responsable de service et le recrutement d'un chargé de communication. Dans ce cadre, il est nécessaire de créer différents postes au tableau des effectifs listés ci-dessous, susceptibles d'être pourvus en fonction des candidats retenus :

- Service technique et informatique :
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste de technicien à temps complet,

B

- Service intérim :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o cl à temps complet,
- Service conseil statutaire :
 - 1 poste d'attaché à temps complet,
- Service communication :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'attaché à temps complet.

Il est précisé que les recrutements interviendront uniquement sur le poste correspondant au grade des candidats retenus et qu'une fois les postes pourvus, il sera procédé, après avis du Comité technique, à la suppression du tableau des effectifs des postes non pourvus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les créations de postes suivantes :

- un médecin hors classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,
- un agent de maîtrise à temps complet,
- un agent de maîtrise principal à temps complet,
- un technicien à temps complet,
- un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux attachés à temps complet,
- un rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Service concours régional :

Tout d'abord, Tony BERNARD rappelle que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a, tout comme actuellement le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon en vertu de la charte de coopération inter-régionale Auvergne-Rhône-Alpes, exercé par le passé les fonctions de Centre coordonnateur de la région Auvergne. Cette fonction avait conduit le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme à être pilote au niveau de l'organisation des concours et examens professionnels au regard de la centralité de son département, les Centres de Gestion du Cantal et de la Haute-Loire ayant renoncé à cette mission.

Dans le cadre d'une optimisation des coûts de financement, Tony BERNARD indique qu'il a été procédé à une extension des bâtiments du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin de disposer de locaux sur place permettant l'organisation de concours et examens professionnels pour environ 300 personnes et ainsi qu'il s'exonère de certaines locations de salles.

Au regard d'un renouvellement de plus de la moitié des membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, Tony BERNARD explique la situation aux nouveaux élus.

Ainsi, il évoque les nombreuses interrogations survenues à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil d'administration quant à l'intérêt à faire valider un projet de service concours régional par des équipes sortantes et sur la légitimité d'une telle décision, étant précisé que ce projet est basé sur une adhésion volontaire et non obligatoire. C'est pourquoi, il a été décidé de faire délibérer une assemblée renouvelée et légitimée.

Sur les 12 Centres de Gestion que composent la région Auvergne-Rhône-Alpes, Tony BERNARD relève que 7 sont concernés par les concours et 5 n'en organisent plus, ce qui explique que la nature de leur engagement soit différente.

Tony BERNARD indique qu'avec la loi de transformation de la Fonction Publique, le législateur a rendu obligatoire la mise en place de schémas de coopération régionale.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2021

Dans ce cadre et après avoir souligné une relation de qualité entre les Centres de Gestion du Puy-de-Dôme et du Rhône et de la métropole de Lyon, Tony BERNARD indique avoir souhaité inviter le Président et le directeur du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon afin qu'ils apportent des réponses aux craintes exprimées par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et inspirées par le projet de service concours régional validé par tous les autres Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Tony BERNARD souligne que ce projet implique une mise à disposition de personnel individuelle et non de service, ce qui nécessite l'accord des agents. Ces derniers seraient placés sous l'autorité hiérarchique du directeur général des services du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon, en étant opérateurs de concours organisés par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et en restant dans ses locaux.

Il ajoute avoir pris connaissance, en fin de semaine dernière, du départ de la responsable du pôle emploi - concours du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui est lié à la mise en place de ce projet.

Par ailleurs, Tony BERNARD évoque d'une part, le cas particulier d'un agent du service concours du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui est détaché de la Fonction Publique d'Etat pour lequel une mise à disposition est impossible et d'autre part, les inquiétudes portant sur les risques contentieux qui sont envisageables.

Il fait part également des inquiétudes formulées par François RAGE, membre du bureau du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et premier Vice-président de la métropole de Clermont-Ferrand, qui ne souhaite pas que la capitale du Puy-de-Dôme soit dépourvue d'organiser des concours au regard du rayonnement de son territoire et qui demande à être rassuré sur le volume, à minima maintenu voire augmenté, des concours et examens professionnels.

En outre, Tony BERNARD rappelle que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme se positionne dans une volonté de participer à une mutualisation en étant un partenaire engagé dans le schéma de coopération régionale. Aussi, il souhaite mettre à profit les mois qui viennent pour pouvoir délibérer favorablement à ce projet et demande au Président et au directeur du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon s'il est possible d'apporter aujourd'hui des éléments de réponse. Tony BERNARD souhaite que la capitale régionale du Puy-de-Dôme soit respectée et que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme soit traité au regard de sa qualité, notamment, d'ancien coordonnateur.

Philippe LOCATELLI remercie l'assemblée de l'accueillir avec son directeur et souligne que leur venue de ce jour constitue une marque de respect par rapport à la présentation réalisée aujourd'hui par Tony BERNARD.

Il indique également venir avec beaucoup d'amertume par rapport à ce dossier qui dure depuis longtemps. En effet, il évoque une réunion organisée en 2017 à Valence à laquelle aucun Centre de Gestion ne voulait travailler ensemble. Philippe LOCATELLI a donc impulsé le projet de service concours régional en 2018. Selon lui, deux schémas de régionalisation sont envisageables : soit un seul Centre coordonnateur absorbe tous les autres Centres de Gestion, mais il n'y est pas favorable, soit le Centre coordonnateur est un animateur en tenant compte de l'attractivité des territoires et en ayant plusieurs prestations à proposer. Le plus facile consiste à mutualiser les concours. Philippe LOCATELLI estime qu'il est plus intéressant de parler à 12 Centres de Gestion plutôt que d'être seul. Un document a donc été rédigé en ce sens.

Après avoir souligné qu'en deux ans et demi, le projet n'avait pas avancé, Philippe LOCATELLI évoque le courrier d'invitation à la réunion de ce jour adressé par Tony BERNARD auquel il adhère. Il fait part des deux solutions qui avaient été envisagées à savoir la solution 3, qui a été retenue et qui fait débat, et la solution 4 qui prévoyait des transferts de personnel auprès du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon.

Tony BERNARD précise qu'à l'occasion de la réunion des Présidents des Centres de Gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 2 décembre 2019, 4 scénarios avaient été présentés aux Présidents dont :

- la solution 3 qui consiste en la création d'un service concours commun, sous la responsabilité hiérarchique du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon, avec mise à disposition du personnel. Les Centres de Gestion demeurent responsables juridiquement des concours et examens professionnels qu'ils organisent et le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon encadre l'ensemble des agents en

B

charge de l'organisation de ces opérations.

- la solution qui est le scénario le plus intégré, dans la mesure où il est créé un service concours commun uniquement rattaché au Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon impliquant la mutation, auprès de ce Centre de Gestion, de l'ensemble des agents en charge de l'organisation des concours et examens professionnels.
- les solutions 1 et 2 proposées consistaient, pour la première, à maintenir la coopération actuelle, et pour la seconde, à renforcer la mutualisation déjà en place, sans incidence, pour ces deux hypothèses, sur la position statutaire des agents concernés.

Philippe LOCATELLI indique pouvoir prendre l'engagement de faire le tour de ses collègues pour que soient réétudiées les solutions 3 et 4, celui-ci préférant la solution 4. Néanmoins, la région Auvergne-Rhône-Alpes devant être une région forte, il souhaiterait maintenant plutôt faire avancer le débat de façon productive et respectera la décision finale.

Il évoque également la nécessité d'être conscient des enjeux qui attendent les Centres de Gestion et d'équilibrer le budget annexe.

Tony BERNARD indique que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme est peut-être marqué par son rôle de Centre coordonnateur.

Philippe LOCATELLI indique que l'enjeu pour le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, par rapport à l'ambition proposée il y a deux ans, est de se focaliser sur l'organigramme alors que le véritable enjeu réside dans l'organisation des concours.

Tony BERNARD souligne que le plus beau mandat est celui de maire qui allie la proximité et qui permet de commander un peu chez soi. Aujourd'hui, il est nécessaire pour le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme de continuer à être le maître d'ouvrage de ses concours, ce qui n'est ni anodin, ni subalterne. Il ajoute qu'une solution est peut-être à inventer afin d'aboutir à quelque chose. Il relève l'importance de la gouvernance à l'échelle régionale des concours et le fait que des comptes sont à rendre tant aux agents qu'aux usagers qui oblige à être partie prenante de ce qui est fait.

Quelle que soit l'organisation retenue, Olivier DUCROCQ relève que la gouvernance a été imaginée à 12 Centres de Gestion. Puis, il revient sur quelques points notamment en rappelant qu'au préalable, 12 Centres de Gestion étaient organisateurs de concours au sein de la région avec des budgets annexes excédentaires. Les personnels des services concours étaient rémunérés par ces budgets annexes.

L'objectif de la mutualisation consiste à augmenter l'efficacité de l'organisation des concours, de renforcer les Centres de Gestion de petites tailles et d'harmoniser la gestion des deniers publics.

Olivier DUCROCQ évoque ensuite les deux hypothèses qui avaient été imaginées à savoir l'hypothèse 4 qui prévoyait un service unique qui sert les autres Centres de Gestion avec un seul organisateur et l'hypothèse 3, sur laquelle un travail est réalisé depuis plus de deux ans, qui impose une mutualisation des ressources, un maintien de l'organisation des concours pour les 7 Centres de Gestion qui ont conservé cette mission et une mise à disposition des agents. Olivier DUCROCQ relève un intérêt à cette dernière hypothèse, mais également des difficultés considérant, que d'une part, chacun est responsable en matière de contentieux, ce qui rend le projet complexe et d'autre part, que ce n'est pas le plus efficace pour les agents.

Olivier DUCROCQ fait part également d'une autre hypothèse, à soumettre aux politiques qui pourront en décider et qui n'a pas été évoquée jusque-là, prévoyant 7 Centres de Gestion organisateurs qui s'appuient sur le coordonnateur avec 4 ou 5 pôles d'excellence et avec une mutualisation des concours.

Philippe LOCATELLI évoque l'organisation du concours de caporal confiée par le SDIS du Rhône au Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon et relève que ce type d'opération aurait pu être proposée à l'échelle régionale. Il souligne également que de belles perspectives en la matière sont à relever par les Centres de Gestion.

En sa qualité de Vice-président délégué aux concours et aux examens professionnels, Tony BERNARD cède la parole à Cédric ROUGHEOL. Celui-ci fait part de l'inquiétude des équipes au niveau local qui a déjà été relevée et de la nécessité de poursuivre l'organisation des concours dans le département du Puy-de-Dôme en raison de sa situation géographique.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2021

Nadine BOUTONNET souhaite que toutes les inquiétudes vis-à-vis des agents soient levées. Après avoir évoqué soit une mise à disposition, soit un transfert de personnel, elle souhaite savoir quelles sont les conditions d'une mise à disposition.

Tony BERNARD souligne que l'autorité hiérarchique serait le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon et non plus le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et que c'est la distance géographique des 5 agents du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme qui est en jeu. Il souhaite savoir quelle est la plus-value pour les agents du Puy-de-Dôme.

Olivier DUCROCQ indique qu'à ce jour, il n'y a plus de doutes à avoir et que les réponses statutaires ont déjà été apportées par le passé. Néanmoins, il convient que des appréhensions persistent pour les agents mais également pour le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon qui assurera l'encadrement de ce service pour les 7 Centres de Gestion concernés. Par ailleurs, il reconnaît que la difficulté réside dans une harmonisation des pratiques à distance des uns et des autres, en raison de l'éloignement géographique entre Clermont-Ferrand et Lyon.

Selon Philippe LOCATELLI, une gestion moderne des ressources humaines doit être similaire tant dans le Puy-de-Dôme que dans le Rhône.

Hervé PRONONCE se dit très heureux de cette rencontre de ce jour et apprécie la discussion calme et sereine. Après avoir indiqué que les dangers à venir au niveau législatif avaient été compris, il rappelle que le Puy-de-Dôme a été préfecture de région et que cela peut interpeller d'aller vers le Rhône.

Après avoir remercié ses collègues pour cet exposé concret dans un climat apaisé, Josiane HUGUET a bien noté que dans ce projet, 5 agents du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme devraient muter statutairement, et non géographiquement, auprès du Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon qui deviendrait leur employeur. Après avoir évoqué sa propre expérience professionnelle, elle relève les difficultés de communication qui vont se faire connaître car toutes les tâches portant sur l'organisation des concours ne pourront pas se traiter systématiquement par visioconférences. Selon elle, les déplacements des agents du Puy-de-Dôme vers le Rhône seront inévitables, ce qui constitue une perte d'efficacité fonctionnelle.

Frédéric PILAUD rappelle qu'en sa qualité de nouvel élu, il prend connaissance aujourd'hui du projet de service concours régional. Puis, après avoir souligné que des contraintes budgétaires sont à prendre en compte dans le cadre de la mutualisation, il relève que de façon générale, le département du Rhône absorbe les services présents sur le territoire du Puy-de-Dôme. Frédéric PILAUD ajoute comprendre l'appréhension des agents et qu'un positionnement est à trouver en terme d'efficience au niveau des missions du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. Il remercie ses collègues pour cette présentation qui nourrit le débat.

Sébastien GOUTTEBEL, qui représente les maires ruraux du Puy-de-Dôme en sa qualité de Président de cette association, indique que la régionalisation des services est subie par tout le monde. Il souligne l'inquiétude compréhensible des agents du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et rejoint les propos formulés par Josiane HUGUET, notamment avec la multiplicité des réunions qu'un tel projet implique et qui doit être prise en compte. Sébastien GOUTTEBEL souhaite que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme poursuive dans l'organisation des concours en raison de son savoir-faire et de ses compétences.

Graziella BRUNETTI, qui relève un débat constructif, rejoint les propos de Sébastien GOUTTEBEL et partage la crainte des agents. Elle indique qu'un accompagnement de ces derniers est justifié.

Philippe LOCATELLI indique que les expériences du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ne sont pas à négliger et que ce dernier a un droit de parole au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il ajoute qu'un travail doit se poursuivre afin de dissiper l'anxiété relevée des agents. Néanmoins, il revient sur les propos tenus par Josiane HUGUET en indiquant que la situation sanitaire nationale liée à l'épidémie de Covid-19 a permis d'apprendre à travailler à distance, mais que ce mode de fonctionnement ne doit pas être le seul outil. Après avoir indiqué que dans toute organisation, des avantages et des inconvénients existent, Philippe LOCATELLI souligne que les Centres de Gestion ne peuvent pas attendre que le législateur leur impose les choses.

B

Tony BERNARD indique que l'homogénéité des territoires rend la tâche complexe et que seules la proximité et la solidarité sont à prendre en compte. Puis, en vue du prochain Conseil d'administration du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme prévu fin juin 2021, il suggère qu'un bilan des échanges de ce jour soit établi.

Philippe LOCATELLI, qui évoque la prochaine réunion des Présidents en visioconférence, propose à Tony BERNARD de se rappeler. Il ajoute que le choix du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme sera respecté, que le service concours régional peut être intégré à n'importe quel moment et qu'il ne faut pas s'interdire de penser que l'on peut se débrouiller seul. Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il souligne qu'une décision est attendue avant l'été 2021.

Tony BERNARD remercie chaleureusement Philippe LOCATELLI et Olivier DUCROCQ de leur venue, ses collègues, Mélanie MAILLOT ainsi que le secrétariat de direction. A leur tour, Philippe LOCATELLI et Olivier DUCROCQ remercient l'assemblée de les avoir reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.